

BON DE COMMANDE NON FORFAITAIRE

Les montants portés sont le résultat d'estimations sommaires qui pourront être ajustées en fonction des quantités exécutées

A. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LA COMMANDE

COMMUNE : ST ZACHARIE

NOM DU PROJET : Rénovation du Parc Eclairage Public - Fonds vert

N° : 5463

B. DEPENSES à titre estimatif comprenant les études, la fourniture du matériel, les travaux, l'actualisation.

Montant de l'opération Eclairage Public TTC

280 444,80 €

C. RECETTES

SUBVENTION Fonds vert

88 807,60 €

SUBVENTION SYMIELECVAR – TRANSITION ENERGETIQUE

44 404,00 €

D. A CHARGE DE LA COLLECTIVITE

DEPENSES - RECETTES :

147 233,20 €

E. MODE DE FINANCEMENT Le mode de financement retenu par la commission des finances est le Fonds de Concours qui permet à la Collectivité Adhérente d'imputer 75% de la dépense HT (FC1) en section d'investissement

FC1 Participation de 75% des travaux HT- les subventions, à verser au lancement de l'Ordre de Service.

75 369,30 €

Appel de fonds Année N : 37 684,65 €

Appel de fonds Année N+1 : 37 684,65 €



NB : Les travaux ne pourront démarrer qu'à réception de la délibération qui instaure le Fonds de Concours

FC2 Participation de 25% des travaux HT + la TVA

71 863,90 €

Appel de fonds Année N : 35 931,95 €

Appel de fonds Année N+1 : 35 931,95 €



Ces montants sont adaptés en fonction du décompte réel des travaux et études. Les dépassements éventuels sont répartis sur la participation en fonctionnement.

F. FRAIS DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE SUIVI DE TRAVAUX

Le montant des frais de suivi de l'opération par le SYMIELECVAR est de :

11 685,20 €

Un titre de recette est établi à la fin des travaux.

G. RECUPERATION DE LA T.V.A

Le SYMIELECVAR récupère la T.V.A par le biais du Fonds de Compensation 2 ans après la fin des travaux. Il la porte au crédit de la commune en déduction des travaux ultérieurs ou la verse dans un délai de 3 ans si la commune ne souhaite pas réaliser des travaux.

La personne habilitée

pour la commune à engager les travaux

Nom, prénom et qualité du signataire

COULOYB JJ
Maire



Par déléation, le Directeur du SYMIELECVAR

